OCTOBRE 2020

GUIDE DE RÉFLEXION

La qualité du dialogue public-privé et de l'engagement du secteur privé dans un monde COVID-19

Catalyseurs de résultats et questions d'orientation propices à la réflexion des parties prenantes en vue de prendre des mesures dans le prolongement des résultats du suivi par le Partenariat mondial de la qualité du dialogue public-privé (indicateur 3)

Partenariat Mondial
pour une coopération efficace
au service du développement

Cette note d'orientation a été préparée par l'Équipe d'appui conjointe OCDE-PNUD (monitoring@effectivecooperation.org). Elle a également bénéficié d'importantes contributions et révisions de la part de Kim Bettcher du Centre International pour l'Entreprise Privée (CIPE). Nous lui sommes reconnaissants du temps et de la contribution qu'elle a apportés à l'amélioration de ce document.

Comment la réflexion sur les résultats de votre suivi peut-elle vous aider à traduire les données probantes en action ?

L'activité de suivi du Partenariat mondial pour une coopération mondiale au service du développement (Partenariat mondial) livre des données concrètes sur l'avancement de la mise en œuvre des engagements pour une coopération efficace au service du développement ; favorise la reddition mutuelle de comptes entre l'ensemble des partenaires au développement ; rend compte des progrès accomplis au niveau des pays dans la mise en œuvre des quatre principes d'une coopération efficace au service du développement et étaye le processus des ODD.

Comme le reconnaît le Programme de travail du Partenariat mondial pour 2020-2022, la réalisation des Objectifs de développement durable, dans le contexte de la crise du COVID-19, nécessitera un effort d'ampleur mondiale, guidé par une coopération et des partenariats efficaces. Nous devons impérativement améliorer nos partenariats et notre collaboration, et prendre des mesures élaborées sur la base de données concrètes, notamment de celles issues de l'activité de suivi afin de concourir à la reprise mondiale et d'atteindre les plus démunis.

Plusieurs acteurs du Partenariat mondial ont entamé des réflexions et pris des mesures sur la base des résultats de leur suivi. Afin de renforcer et de soutenir ces initiatives en cours, les parties prenantes peuvent s'appuyer sur des **outils** pour guider leur réflexion et prendre par la suite les mesures les plus pertinentes sur la base de leurs résultats à l'exercice de suivi. Ce guide de réflexion à l'intention des parties prenantes de l'indicateur 3 (qualité du dialogue public-privé) sur l'exercice de suivi constitue une composante essentielle de ces outils. Il fournit également des exemples de la place essentielle qu'occupe le dialogue public-privé (DPP) dans les interventions de lutte contre la crise du COVID-19 et illustre le rôle que peut jouer un DPP efficace dans la panoplie d'outils à la disposition des acteurs du développement pour solliciter l'engagement du secteur privé au service du développement durable. Afin de garantir que les actions menées sur le terrain soient guidées par les enjeux les plus impérieux en matière d'efficacité de la coopération pour le développement auxquels est confronté chaque pays, les parties prenantes peuvent participer à des **initiatives qui favorisent l'action sur le terrain via un dialogue dans le cadre du Partenariat**. Ces initiatives de dialogue multipartite visent à encourager la réflexion et le dialogue dans les pays sur des enjeux clés de l'efficacité, à faciliter la prise de mesures concrètes sur la base des données de suivi et à encourager un changement de comportement. La participation aux cycles de suivi précédents n'est pas une condition préalable indispen-sable pour y prendre part.

La réforme de l'activité de suivi est en cours, et devrait aboutir à une proposition de nouveau suivi en vue de son adoption lors de la troisième Réunion à haut niveau en 2022. Au cours de la réforme, les actions sur la base des résultats et des dialogues entre plusieurs parties prenantes permettront aux parties prenantes engagées d'apporter des informations sur la façon dont l'activité de suivi pourrait à l'avenir produire des résultats plus concrets. Faciliter l'utilisation des résultats du suivi constitue également une occasion de recentrer l'attention sur les chantiers inachevés[1] du programme d'action[1] pour l'efficacité car les initiatives spécifiquement consacrées aux données de suivi dans un pays ou un contexte particulier pourraient donner une vue actualisée des aspects qui restent les plus pertinents.

Quel soutien apporte l'Équipe d'appui conjointe ?

L'équipe d'appui conjointe du Partenariat mondial peut aider les parties prenantes à utiliser les outils et à réfléchir aux actions à mener sur le terrain par le biais d'initiatives de dialogue. Toutes les parties prenantes sont encouragées à contacter le ***Service d'assistance de l'Équipe d'appui conjointe*** pour bénéficier de cette aide.

L'équipe peut également aider à présenter les résultats du suivi en vue de consultations ou de dialogues à multiples parties prenantes, ou à l'intention d'un public particulier, pour des rapports, des forums et des manifestations internationaux, et à préparer les contributions aux Examens nationaux volontaires pour les cibles des ODD dont la notification est assurée via l'activité de suivi.

[1] Note: le terme « » est généralement utilisé pour désigner les indicateurs du cadre de suivi en vigueur qui ont trait aux engagements souscrits avant le 4e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide de 2011.

Quelles mesures avez-vous déjà prises sur la base de vos résultats ?

Afin de faciliter l'apprentissage mutuel et l'échange de bonnes pratiques entre les parties prenantes et les pays, l'Équipe d'appui conjointe souhaiterait que vous lui communiquiez des informations sur les initiatives en cours ou prévues destinées à mener des réflexions sur les résultats de l'exercice de suivi et à prendre des mesures sur la base de ces derniers (par exemple, ateliers ou dialogues passés ou prévus, rapports commandés sur les résultats, analyses et réflexion internes, initiatives de diffusion des résultats). Cela comprend le dialogue sur le suivi des résultats qui se déroule dans des structures formelles, telles que les dialogues nationaux de haut niveau ou les plateformes de coordination des donneurs. Merci de nous répondre en écrivant à monitoring@effectivecooperation.org.

1. Engagement efficace entre le secteur public et le secteur privé

Présentation de l'indicateur 3: Mesurer la qualité du dialogue public-privé

Encadré 1: Pourquoi le dialogue public-privé (DPP) est-il important?

Le Programme 2030 reconnaît le rôle important d'un secteur privé varié dans la réalisation du développement durable et «engage toutes les entreprises à utiliser leur créativité et leur capacité d'innovation pour répondre aux défis du développement durable». L'optimisation des contributions financières et non financières du secteur privé au développement durable nécessite une coopération constructive entre le public et le privé, ainsi qu'avec les acteurs de la société civile. Un DPP efficace est reconnu comme une condition préalable à une collaboration accrue entre les acteurs publics et privés.

Conscient de l'importance du dialogue public-privé (PPD), l'exercice de suivi du Partenariat mondial fournit des éléments d'appréciation uniques des domaines où le DPP dans les pays partenaires fonctionne bien et ceux où il peut être amélioré, dans le but d'aider les acteurs du public et du privé à améliorer la qualité du DPP dans les pays partenaires. La diversité du secteur privé, l'évolution de la dynamique politique autour de la collaboration public-privé au niveau national et les fonds limités pour organiser des échanges privé-public sont quelques-uns des défis à l'instauration d'un dialogue inclusif et efficace entre les représentants du secteur public et du secteur privé. Ce dialogue s'appuie aussi sur la nécessité d'un soutien à long terme pour créer un environnement de confiance mutuelle entre les parties et faire naître chez elles une volonté de se prêter à un dialogue inclusif dont les résultats entraînent l'introduction de politiques et de pratiques nouvelles. Ce document fournit des orientations aux acteurs publics et privés impliqués dans l'engagement du secteur privé au niveau national à l'interprétation des résultats du suivi de 2018, afin de pouvoir déterminer et mettre en œuvre les actions qui contribuent à un DPP de meilleure qualité.

Plus précisément, ce document :

1) fait ressortir les principales caractéristiques de l'indicateur 3 pour permettre aux parties prenantes de mieux comprendre les éléments d'appréciation qu'il produit ;
2) pose des questions de réflexion pour favoriser l'apprentissage mutuel et améliorer les politiques et la pratique ;
3) fournit des exemples de DPP efficace au niveau national dans différents contextes ;
4) décrit le rôle déterminant que peut jouer le DPP parmi la panoplie d'outils à la disposition des acteurs du développement pour mobiliser le secteur privé au service du développement durable, y compris dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 ; et
5) souligne comment un nouveau cadre normatif pour les partenariats du secteur privé au

niveau national, **les principes de Kampala**, peut aider à améliorer et à adapter aux nouvelles réalités, en particulier dans le contexte du COVID-19, l'engagement du secteur privé dans le cadre de la coopération pour le développement, là où un dialogue public-privé innovant constitue un important levier de changement et d'action.

Vers un engagement efficace du secteur privé dans le cadre de la coopération pour le développement

La notion de l'engagement du secteur privé dans le cadre de la coopération pour le développement renvoie à un large éventail d'activités d'acteurs du développement, qui visent à mobiliser le secteur privé dans toute sa diversité dans les pays donneurs et partenaires pour œuvrer à l'obtention de résultats favorables au progrès du développement. Le DPP est une composante déterminante qui s'inscrit dans le cadre plus large des modalités d'engagement du secteur privé[2] et se manifeste sous diverses formes, que ce soit par le biais de plateformes officielles ou d'événements informels, au niveau national ou infranational, à l'échelle du pays ou par secteur, à caractère permanent ou ponctuel.

Le DPP envisage des critères spécifiques de « qualité » pour favoriser le dialogue entre les acteurs des secteurs public et privé afin d'établir la confiance, de combler les lacunes et de jeter les bases d'une analyse conjointe des problèmes et de l'identification de politiques et de réformes institutionnelles qui contribuent à un environnement plus propice au développement du secteur privé[3]. Ce dialogue est un élément essentiel à la réalisation du Programme 2030, qui est axé sur les personnes et relève d'une approche du développement durable qui sollicite « l'ensemble de la société ».

Un dialogue pour l'action

Les lecteurs de ce document sont invités à réfléchir aux résultats de suivis spécifiques à leur pays et à utiliser les questions d'auto-évaluation pour formuler des actions basées sur les éclairages qui en découlent. À partir de là, les parties prenantes pourront utiliser les données de suivi actuelles pour étayer les initiatives de DPP existantes ou en encourager de nouvelles (sous la forme, par exemple, de groupes de travail, de plateformes personnalisées ou de plans nationaux à long terme sur le DPP), afin d'approfondir leur analyse des résultats de suivi et en reprendre les constats pour favoriser une compréhension commune des améliorations à apporter au DPP dans leur propre contexte national.

2. La qualité du dialogue public-privé : Vecteurs de changement propices à la réflexion

Indicateur 3 : La qualité du dialogue public-privé : un processus multipartite axé sur le consensus

2.1 Contexte du suivi du dialogue public-privé

Les engagements de Busan pris en 2011 ont marqué un tournant important dans le programme relatif à *l'efficacité de l'aide*, qui jusque-là était principalement axé sur le rôle de l'aide publique au développement (APD), pour favoriser une reconnaissance centralisée accrue d'autres formes de coopération et de l'efficacité des partenariats et des acteurs qui les accompagnent. En mesurant la qualité du DPP dans les pays partenaires, le cadre de suivi permet aux partenaires de façonner conjointement un environnement opérationnel où un DPP efficace peut contribuer à l'amélioration de la collaboration entre les pouvoirs publics et le secteur privé vers une croissance inclusive et un développement durable renforcés. Plus précisément, l'indicateur 3 du cadre de suivi aide les pouvoirs publics des pays partenaires et leurs partenaires à évaluer la qualité du DPP dans leur pays, en

[2] Ces modalités peuvent comprendre des instruments financiers et autres, tels que garanties, dialogue sur l'action publique, assistance technique, renforcement des capacités, partage des connaissances et recherche.

[3] Herzberg & Wright (2005), Competitiveness Partnerships: Building and Maintaining Public-Private Dialogue to Improve the Investment Climate.

examinant les catalyseurs d'un tel dialogue, à savoir l'inclusion et la pertinence de ces processus ainsi que leur efficacité pour créer un plus grand nombre d'actions communes.

2.2 Construction de l'indicateur 3

L'indicateur 3 s'articule autour de deux modules thématiques, décrits ci-dessous.

Module 1 : Identifier les expériences récentes de dialogue public-privé et les problématiques abordées

Ce module invite les participants à indiquer les domaines thématiques qui ont été abordés au niveau national dans le cadre d'initiatives de DPP au cours des trois dernières années. Parmi les exemples de domaines thématiques, on peut citer l'égalité hommes-femmes, l'industrialisation, l'innovation pour l'entrepreneuriat, les taxes intérieures et la sécurité au travail. Ce module a pour objet de dresser une vue d'ensemble spécifique au pays des expériences récentes de DPP formant la base du module 2 (voir ci-dessous), qui examine la qualité de celles-ci.

Module 2 : Indiquer la qualité des expériences récentes de dialogue public-privé

La démarche visée consiste à encourager la collecte de données sur les éléments de qualité mesurés par l'indicateur (voir le graphique 1 ci-dessous) à l'aide d'un dialogue multipartite au niveau des pays. Cette collecte sera effectuée par un représentant des pouvoirs publics du pays participant, ainsi que par un point de contact d'une grande entreprise, d'une petite ou moyenne entreprise (PME) et de syndicats. La diversité de ces représentants contribue à assurer une perspective plus objective de la qualité du DPP dans le pays. Ajoutons qu'il s'agit d'un objectif en soi de solliciter la participation d'acteurs de divers horizons à un dialogue multipartite et de rendre compte conjointement de la qualité du DPP, en vue de faciliter d'autant plus ces dialogues, et ce même en dehors de cet exercice de suivi.

Graphique 1 : Éléments constitutifs et éléments de la qualité

Élément constitutif	Éléments de la qualité	Description
Contexte favorable	Confiance réciproque	**Le niveau de confiance et de volonté du secteur public et du secteur privé à dialoguer entre eux** : quand élevé, l'empressement à s'engager est soutenu par un niveau de soutien important et une forte adhésion.
	État de préparation	**La mesure dans laquelle les acteurs publics et privés sont capables de dialoguer et prêts à le faire :** quand élevée, les deux parties ont la capacité de dialoguer et sont coordonnées en interne, notamment en ayant des « champions » ou en disposant de mécanismes de dialogue établis.
Dialogue constructif (pertinent)	Pertinence	**La mesure dans laquelle les dialogues existants abordent des sujets de développement qui préoccupent les deux parties :** quand élevée, l'ordre du jour du dialogue est convenue d'un commun accord.
	Inclusion	**Le niveau d'inclusion de la participation du dialogue public-privé :** quand élevé, le dialogue implique l'ensemble des acteurs concernés des deux secteurs, y compris les parties prenantes du secteur privé dans toute leur diversité.
Engagement efficace	Efficacité organisationnelle	**La mesure dans laquelle les dispositions existantes du dialogue public-privé sont organisées pour l'obtention de résultats :** quand élevée, le dialogue est structuré, régulier et conçu pour obtenir des résultats concrets..
	Action commune	**La mesure dans laquelle les initiatives existantes de dialogue public-privé augmentent la collaboration :** quand élevée, l'action commune entre les parties prenantes public-privé s'accroît.

Source : Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2019

Encadré 2: Relation et connexion entre les différents éléments de la qualité:

La confiance est une condition préalable fondamentale, l'état de préparation, l'inclusion et la pertinence sont associées à un DPP qui produit de meilleurs résultats et débouche sur une action commune. Les six éléments évalués de la qualité du DPP sont interdépendants. Les données et les résultats du cycle de suivi de 2018 indiquent que pour toutes les parties prenantes, la confiance est une condition préalable fondamentale à un contexte favorable à un dialogue efficace. Outre des niveaux plus élevés d'empressement à dialoguer entre eux, l'inclusion et la pertinence du dialogue sont également associées à un DPP qui débouche sur une efficacité organisationnelle et une action commune renforcées. Toutefois, ces relations varient considérablement selon le groupe de parties prenantes, comme l'illustre la largeur des flèches au Graphique 2 ci-dessous.

Pour **les administrations publiques, des scores plus élevés en matière d'état de préparation et d'inclusion sont fortement liés à de meilleurs résultats** en termes d'efficacité organisationnelle et d'action commune.

Dans le cas des **grandes entreprises du secteur privé, la pertinence est le principal facteur prédictif** qui peut être corrélé de manière positive à de meilleurs résultats.

Pour les PME, des scores élevés en matière d'état de préparation et d'inclusion prédisent des scores élevés dans les domaines de l'efficacité organisationnelle et l'action commune, et ce bien plus que la pertinence.

La pertinence est le facteur prédominant pour les syndicats, tandis que l'état de préparation et l'inclusion sont des prédicteurs très faibles des variables de résultats.

Graphique 2 : Relation entre les éléments de la qualité pour différentes parties prenantes

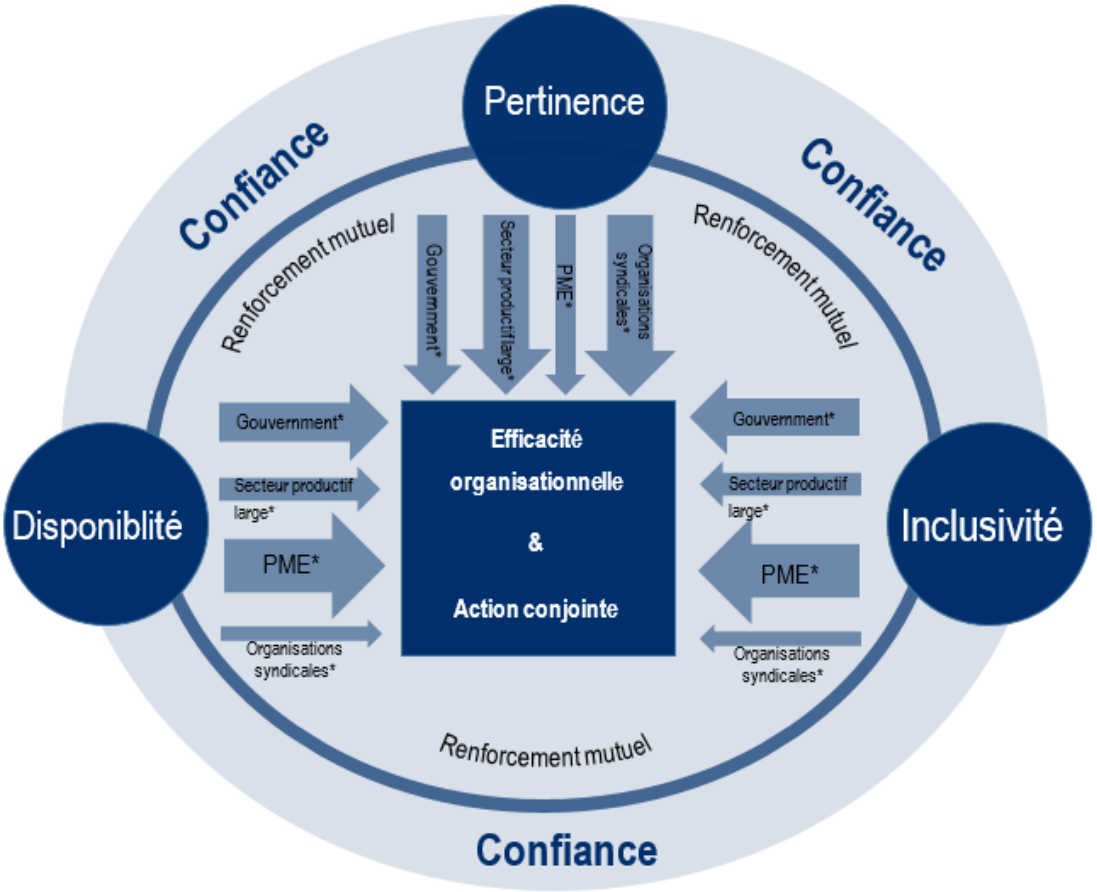

***Source*:** Les auteurs se sont appuyés sur les résultats de suivi du PMCED en 2018
***Note* :** La largeur des flèches est proportionnelle au degré de corrélation de l'un des trois éléments propices (pertinence, état de préparation et inclusion) à l'efficacité organisationnelle et à l'action commune. Un astérisque après le nom de la partie prenante (« * ») indique une signification statistique supérieure ou égale à 10 %.

2.3 Constats mondiaux : La qualité du dialogue public-privé

Au cours du cycle de suivi de 2018, 47 des 86 pays partenaires participants ont rendu compte des résultats au titre de l'indicateur 3. Le Graphique 2 ci-dessous illustre la composition des parties prenantes parmi les pays participant à l'évaluation de la qualité du DPP. Dans seulement 42 de ces pays, les réponses ont été complétées par au moins un point de vue du secteur privé.

Graphique 3 : Nombre de parties prenantes ayant participé à l'évaluation de la qualité du dialogue public-privé

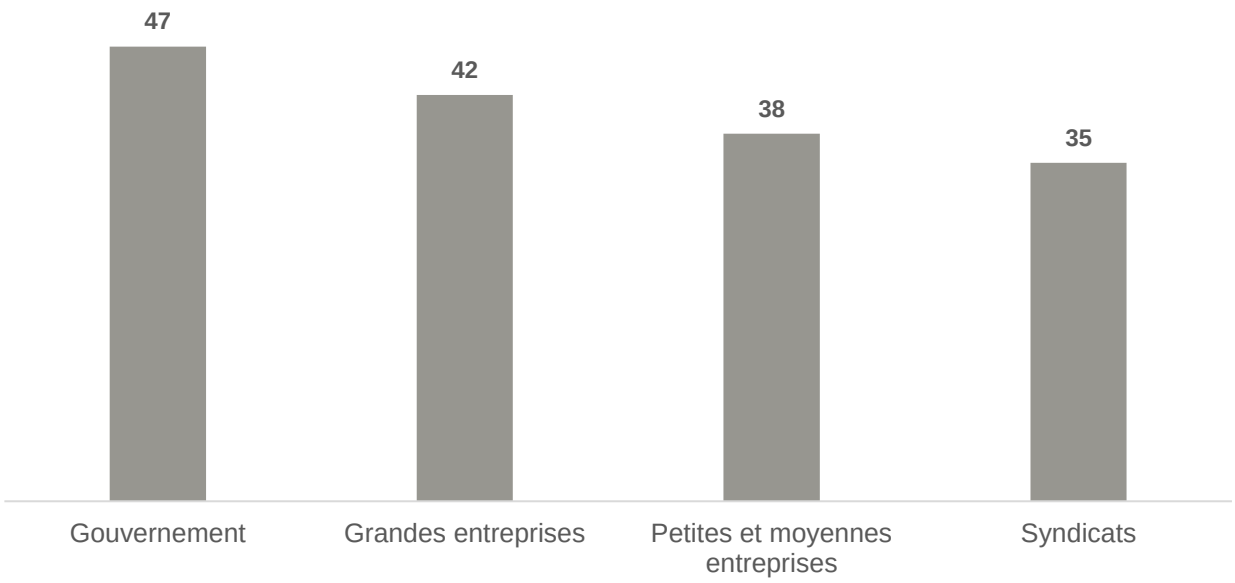

Source : Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2019

Divergence des opinions sur la qualité du DPP

L'exercice de suivi a fait ressortir la divergence des opinions des parties prenantes sur le DPP entre les six éléments de la qualité mesurés dans le module 2 (tels qu'illustrés au graphique 1 plus haut). Comme le montre le Graphique 4, on constate une divergence d'opinions entre le secteur privé et **les pouvoirs publics des pays partenaires, ces derniers donnant un score systématiquement plus élevé à la qualité du DPP** tous critères confondus[4]. Les pouvoirs publics des pays partenaires et le secteur privé (grandes, petites et moyennes entreprises et syndicats) s'accordent en revanche sur l'existence d'une confiance mutuelle et de la volonté d'entamer un dialogue sur les politiques. Par ailleurs, toutes les parties prenantes font état d'une capacité d'engagement limitée. La divergence la plus marquée entre les points de vue porte sur le caractère inclusif du dialogue public-privé. Il en résulte des défis liés à la manière dont les pouvoirs publics mettent en œuvre et organisent le DPP.

[4] Dans l'ensemble des six éléments, les pouvoirs publics donnent un score moyen de 64[4] à la qualité du DPP, comparé à un score moyen de 51 chez les parties prenantes du secteur privé.

Graphique 4 : Les parties prenantes perçoivent différemment la qualité du dialogue public-privé dans le pays

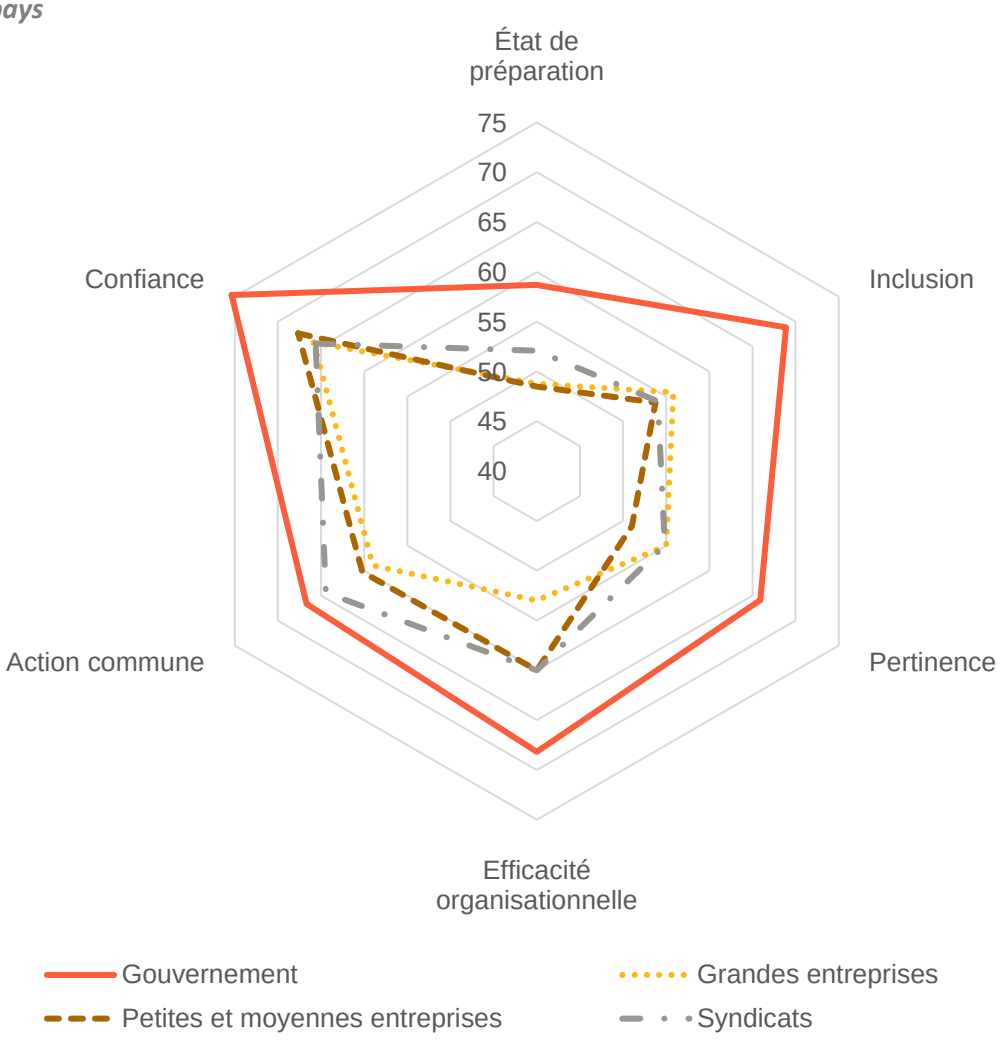

Source : Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2019

2.4 Comment est-il rendu compte des résultats du DPP dans l'outil des données des pays partenaires[5] ?

Dans l'outil de profil des données des pays partenaires, les résultats de l'indicateur 3 sont fournis pour les trois éléments constitutifs et les six éléments de la qualité : confiance mutuelle, état de préparation, inclusion, pertinence, efficacité organisationnelle et action commune, tels qu'illustrés au Graphique 1. Les résultats de chacun de ces éléments de la qualité sont regroupés dans l'un des quatre niveaux qualitatifs suivants, reflétant les niveaux de qualité du DPP par ordre croissant :

[5] *L'outil de profil de données des pays partenaires* génère un profil de données individuel sur les résultats à l'indicateur 3, pour pouvoir le comparer aux moyennes mondiales[5]. Des informations supplémentaires sur les résultats liés au secteur privé d'*autres* indicateurs peuvent également être fournis sur demande en vue d'éclairer le dialogue sur le plan national. Il s'agit notamment des indicateurs suivants : l'évaluation pour déterminer si les pouvoirs publics des pays partenaires sollicitent la participation de parties prenantes nationales et les consultent lors de la conception de stratégies nationales de développement, y compris avec le secteur privé (indicateur 1b) ; la mesure dans laquelle le secteur privé participe à des évaluations mutuelles de la coopération au service du développement (indicateur 7), 1a sur la participation du SP aux stratégies de pays des partenaires au développement et sur la question de savoir si le secteur privé met en œuvre des projets (indicateur 1b). Contacter l'Équipe d'appui conjointe [indiquer l'adresse e-mail de suivi] pour recevoir un profil de résultats spécifique au pays, qui inclut les résultats relatifs à ces sous-éléments liés au secteur privé des indicateurs de suivi au-delà de l'indicateur 3.

Cette notation figure dans l'outil de profil des pays partenaires pour chacun des éléments de la qualité fournis par chaque groupe de parties prenantes[6]. Par exemple, il est possible de déterminer lequel parmi les six éléments de la qualité présente les plus grands écarts de perception du DPP entre les parties prenantes. Ce score existe pour tous les pays ayant rendu compte au titre de l'indicateur 3.

En plus des informations incluses dans l'outil de profil des données des pays partenaires et en vue de contextualiser les questions ci-après, il est recommandé de consulter également la version finale de la fiche de données de suivi (Excel) du pays pour l'indicateur 3[7]. Celle-ci comporte les résultats pour chaque élément de la qualité dans les domaines « nécessitant une attention supplémentaire ». En outre, la rubrique des commentaires pourrait également fournir des informations supplémentaires sur les domaines prioritaires où prendre des mesures afin d'améliorer la qualité du DPP.

Questions en vue de l'auto-évaluation

Les acteurs publics et privés du pays sont encouragés à utiliser les questions d'auto-évaluation ci-après liées à l'indicateur, en conjonction avec l'outil en ligne de profil des données des pays partenaires visé plus haut, pour réfléchir aux résultats spécifiques au pays et formuler des mesures pour parvenir à un DPP plus efficace.

Module 1 : Thèmes/sujets potentiels du dialogue public-privé dans le pays

1.1) Comment le DPP se déroule-t-il habituellement dans votre pays, par exemple, par le biais de plateformes officielles ou d'événements informels, au niveau national ou infranational, à l'échelle du pays ou par secteur, en permanence/régulièrement ou de manière temporaire/ponctuelle ?

1.2) Comment et par qui les sujets pour le DPP sont-ils décidés ? Qui est généralement à l'origine de l'invitation ou de l'organisation d'un DPP ? En quoi cela influence-t-il la dynamique et l'établissement de l'ordre du jour ?

1.3) Y a-t-il eu des sujets liés aux ODD pour lesquels la collaboration public-privé est essentielle, qui n'ont *pas* été abordés dans le DPP sur le plan national ? Si oui, pourquoi, quels sont les obstacles et comment pourraient-ils être surmontés ?

1.4) Les résultats du cycle de suivi de 2018 sur le DPP ont-ils été discutés sur des plateformes de dialogue nationales ou locales où les acteurs privés et publics se rencontrent (y compris celles hébergées par les administrations des pays partenaires ou le secteur privé lui-même) ? Si non, pourquoi pas ?

Module 2 : Qualité du dialogue public-privé

Vous trouverez ci-après des questions qui reflètent chacun des trois éléments constitutifs et les éléments de la qualité apparentés du DPP (à comparer au Graphique 1 plus haut). Il convient de donner la priorité aux domaines où l'outil de profil des données des pays partenaires affiche une différence

[6] Pouvoirs publics, grandes entreprises, PME et syndicats

[7] Contacter l'Équipe d'appui conjointe pour demander le tableur Excel : monitoring@effectivecooperation.org

particulièrement marquée d'évaluation de la qualité entre les parties prenantes. Une comparaison avec les résultats et les tendances qui s'opèrent à l'échelle mondiale (voir la section 2.3 ci-dessus) peut également fournir des éclairages utiles, notamment sur les domaines où la qualité du DPP a reçu un meilleur/moins bon score dans votre pays, par rapport à la moyenne/tendance mondiale. Quelles pourraient en être les raisons et/ou quels en sont les facteurs de réussite ?

Contexte propice au dialogue public-privé

2.1) D'après les données, quel groupe de parties prenantes affiche le niveau de confiance le plus faible et le moins d'empressement à se livrer à un DPP efficace ? Quel type de campagnes de sensibilisation et de proximité faut-il entreprendre pour les convaincre de l'utilité de ce dialogue ? Quelles sont les mesures concrètes pour améliorer le niveau global de confiance mutuelle entre *toutes* les parties prenantes ?

2.2) Quelles sont les questions les plus controversées ou les conflits et les dynamiques les plus répandus qui compromettent actuellement la confiance ? Comment est-il possible d'y remédier et de les surmonter ? Existe-t-il un code de conduite, un plan d'action ou un mécanisme de résolution des conflits qui est en place ? Les partenaires au développement pourraient-ils avoir un rôle à jouer à cet égard (par ex. en tant que courtier ou rassembleur) ?

2.3) Très souvent, les interventions de lutte contre la pandémie de COVID-19 ont réuni le secteur public et le secteur privé et ont accentué la nécessité d'un DPP et d'une coordination efficaces (voir la section 3 plus bas). Comment est-il possible de mettre à profit cette situation pour renforcer les liens entre le privé et le public et favoriser la confiance mutuelle à long terme ; par exemple, comment faire pour institutionnaliser et élargir les mécanismes d'engagement temporaire au-delà de la réponse directe et immédiate à la pandémie ?

2.4) Quels sont les éléments nécessaires pour renforcer les capacités et l'état de préparation de tous les acteurs publics et privés à tous les niveaux pour se prêter à un DPP efficace ? Où se situent les plus grandes lacunes et comment peut-on les combler ? Quelles ressources pourraient être mobilisées pour le développement des capacités ? Les partenaires au développement auraient-ils un rôle à jouer à cet égard ?

Dialogue public-privé large et pertinent

2.5) Comment faire en sorte pour que l'ordre du jour et les thèmes du DPP soient convenus mutuellement, en abordant des questions qui préoccupent à la fois le secteur public et le secteur privé ? Quels sont les mécanismes en place pour déterminer les sujets de dialogue d'intérêt mutuel et leur donner la priorité ? Des boucles de rétroaction renforcées permettraient-elles d'améliorer ces mécanismes et de les rendre plus réactives à de nouveaux sujets, en particulier en cette période de COVID-19, où ceux-ci émergent et évoluent d'autant plus rapidement ? Quel rôle les partenaires au développement pourraient-ils jouer pour favoriser le DPP au niveau national ?

2.6) Dans quelle mesure la participation au DPP est-elle inclusive ? Quelles mesures concrètes pourraient être prises pour veiller à ce que tous les interlocuteurs aient voix au chapitre et puissent participer, y compris les TPME qui, comme le montrent les données de suivi partout dans le monde, se sentent souvent sous-représentées, voire exclues ? De quelle manière faut-il ajuster les formats de dialogue pour qu'ils revêtent un caractère plus inclusif ?

Engagement efficace et résultats concrets

2.7) Que faut-il faire pour s'assurer que le DPP se dote des moyens nécessaires pour parvenir à des résultats concrets et influer sur les politiques publiques ? Le DPP se rattache-t-il à des points de décisions réels de l'action publique ? La qualité des recommandations émanant du DPP est-elle suffisante ?

2.8) Quels résultats concrets et actions communes découlent du DPP dans votre pays ? Existe-t-il un mécanisme pour assurer le suivi de la mise en œuvre des accords conclus à l'issue du DPP ? Les résultats concrets et l'action commune font-ils l'objet d'un suivi ? Ces évaluations veillent-elles à inclure toutes les parties prenantes concernées ? Les constats et enseignements tirés sont-ils repris dans les efforts visant à améliorer la qualité du DPP ?

2.9) Que faut-il faire pour s'assurer que le DPP dans le pays est structuré et institutionnalisé d'une manière propice à la réalisation de résultats et à une collaboration accrue ? Le DPP est-il directement lié au programme national des ODD et à la réalisation de priorités nationales ?

3. Dialogue public-privé efficace et engagement du secteur privé : Quelle est l'étape suivante et comment vous engager?

Il est aussi tout à fait pertinent de se concentrer sur la qualité du DPP à la lumière des conséquences économiques de la crise du COVID-19. L'engagement du secteur privé restera un catalyseur important pour une coopération durable et efficace au service du développement sur le plan national, tout au long de la crise et après. Cette section fournit des exemples de la place essentielle qu'occupe le DPP dans la réponse à la crise du COVID-19 et illustre le rôle que peut jouer un DPP efficace dans la panoplie d'outils à la disposition des acteurs du développement pour solliciter l'engagement du secteur privé au développement durable.

3.1. Dialogue public-privé en période de COVID-19

Le dialogue public-privé s'est poursuivi, et s'est parfois intensifié, pendant la pandémie de COVID-19, principalement en utilisant des formats virtuels, comme moyen pour faire face à la crise, poursuivre les réformes de l'environnement des entreprises et accélérer la relance économique. Cette section fournit des exemples du rôle que joue le DPP aujourd'hui et de la façon dont il s'adapte à l'évolution de la demande et des conditions.

3.1.1. Interventions de lutte contre la crise pandémique

La pandémie a suscité de fortes incitations au dialogue pour atténuer l'impact du virus et les effets des contrôles sur l'activité économique (voir encadré 3). Dans divers pays, les plans de relance, les allégements fiscaux, l'accès au financement et les tests de dépistage du COVID-19 sont autant de thèmes de dialogue.

Encadré 3. Exemples de dialogue public-privé dans le cadre d'interventions nationales de lutte contre le COVID-19

L'Alliance du secteur privé du **Kenya** a mis en place une plateforme d'action COVID-19 composée de dirigeants de composantes essentielles du secteur privé. Le secteur privé a rencontré des secrétaires de cabinet dirigés par le Trésor national pour leur présenter un cadre de gestion économique en vue de surmonter la crise du COVID-19. Cette plateforme d'action est un exemple de la manière dont le DPP peut être favorisé, en assurant à la fois une grande inclusion des acteurs des secteurs privé et public et en forgeant une action commune entre les parties concernées.

Au Kenya, plusieurs mesures convenues ont ensuite été présentées au Président lors de la 11e Table ronde présidentielle, où d'autres directives ont été données en vue de leur application dans plusieurs organes de l'administration publique. Le président s'est engagé à travailler avec le secteur privé pour atténuer l'impact du COVID-19 sur les entreprises et l'économie.

Un groupe de travail de sensibilisation dans la province de Nangarhar, en **Afghanistan**, a contacté le directeur du service des douanes au sujet des denrées périssables arrêtées à la frontière entre le Pakistan et l'Afghanistan en raison du COVID. Les actions de sensibilisation du secteur privé ont joué un rôle dans la réouverture de deux postes frontaliers, à Torkham et à Chaman. La réouverture de la frontière à Torkham en juin a facilité le passage quotidien de 1 400 camions, dont plus de 10 000 entreprises afghanes ont pu profiter. Cela a permis non seulement d'acheminer des approvisionnements essentiels dans le pays, mais aussi de contribuer à stabiliser le prix de denrées alimentaires et à décourager la thésaurisation. Les échanges entre ce groupe de travail de sensibilisation et le service des douanes en Afghanistan illustrent bien l'utilité du dialogue pour permettre à des acteurs publics et privés de trouver des solutions à des besoins émergents urgents.

L'association des exploitants agricoles de **Géorgie** (AEG), aux côtés de l'association géorgienne des entreprises de distribution et de neuf autres associations, ont œuvré en vue d'assouplir les restrictions imposées par le gouvernement quant à la date à laquelle les travailleurs agricoles allaient être autorisés à reprendre le travail. L'association des entreprises de distribution a également plaidé avec succès en faveur de nouvelles mesures visant à empêcher le gonflement des prix de neuf denrées alimentaires essentielles dans les supermarchés. Cet exemple montre bien la contribution que le DPP peut apporter pour limiter les conséquences préjudiciables du virus sur l'économie, dans l'intérêt des citoyens, en assurant la sécurité de l'emploi et en limitant la hausse excessive des prix alors même que de grands segments de la population voient leur pouvoir d'achat diminuer.

Tous ces exemples propres à des pays en particulier mettent en évidence le rôle que le DPP peut jouer pour améliorer la situation et atténuer l'impact du virus pendant la crise du COVID-19.

Source: Public-Private Dialogue during COVID-19, Kim Bettcher, Centre International pour l'Entreprise Privée

3.1.2. Réforme de l'environnement des entreprises et priorités pour la relance

En plus de répondre aux besoins urgents de la crise, le dialogue a encouragé des réformes fondamentales et l'essor de nouveaux secteurs, en particulier des solutions numériques propices à la relance. Parmi les réformes qui avaient été proposées avant le début de la pandémie, beaucoup d'entre elles sont tout aussi nécessaires aujourd'hui (voir encadré 4).

Encadré 4. Exemples de DPP lié à l'environnement des entreprises et aux réformes économiques

L'association des entreprises junior en **Égypte** a relancé son programme national pour les entreprises en vue d'en accroître la résilience pendant l'actuelle crise causée par la pandémie. Elle a organisé une série de webinaires, dont un dans l'optique d'assurer que l'application de la nouvelle loi égyptienne sur les PME profite aux PME comme prévu, un autre portant sur le cadre législatif de la transformation numérique et de l'infrastructure numérique et un dernier concernant l'accès au financement pour les PME. Des enjeux à long terme, comme l'accès au financement et la transformation numérique, sont devenus d'autant plus urgents depuis le déclenchement de la crise.

En **Éthiopie**, le forum des jeunes entrepreneurs constitue une plateforme d'échanges pour les jeunes chefs d'entreprise pour discuter de politique économique avec des représentants des pouvoirs publics. La première réunion a porté sur les thèmes suivants : l'impact de la stratégie de transformation numérique (STN) sur les secteurs de l'agriculture, de la production, des services et du tourisme ; la nécessité de créer un environnement propice au développement de produits axés sur l'homme ; et l'avantage d'une campagne d'alphabétisation et de programmes éducatifs axés autour de la STN. Les participants à la table ronde ont également discuté de la récente loi sur les transactions électroniques concernant les services financiers numériques. Parmi les participants figuraient le directeur des programmes du ministère de l'Information et de la technologie et le responsable de la division de la supervision et du développement des systèmes de paiement de la Banque nationale d'Éthiopie.

La Chambre de commerce et d'industrie de **Gambie** (CCIG) a coordonné une réunion du Conseil national des entreprises du pays, à laquelle ont participé le vice-président de la Gambie, plusieurs ministres et des représentants du milieu des affaires gambien. Lors de la réunion, la CCIG a souligné les efforts déployés par le secteur privé pour faire face à la crise de COVID-19 en Gambie, y compris les fonds recueillis et la construction d'installations médicales. La réunion a également porté sur les objectifs continus de la Gambie en matière de réforme économique et sur la marche à suivre en vue de les atteindre. Créé en 2017 en partenariat avec la CCIG et le Centre International pour l'Entreprise Privée, le Conseil national des entreprises se réunit régulièrement.

L'Institut pour la réforme économique d'**Iraq** (IREI) a animé une session de DPP virtuelle intitulée « Maximiser les recettes par le biais des impôts et des tarifs douaniers ». Cette session a réuni deux membres de la commission parlementaire des finances et d'anciens chefs des services de douanes et des impôts, ainsi que des universitaires et des militants de la société civile. L'IREI a présenté des recommandations de politique publique visant à améliorer les autorités fiscales et douanières d'Iraq et a invité les participants à faire part de leurs commentaires. Ces recommandations portaient notamment sur des idées visant à améliorer l'environnement des entreprises, à accroître les recettes fiscales et douanières, à améliorer les structures de gouvernance en vue de réduire la corruption et d'accroître les capacités de recouvrement, et à inciter le secteur informel à se formaliser.

Des coalitions d'associations professionnelles et d'entreprises dans plusieurs États du **Nigéria**, dont ceux de Kwara, de Plateau et de Benue, ont tenu des réunions virtuelles pour présenter leurs versions révisées du Programme de l'État pour les entreprises. Par exemple, la Coalition des associations professionnelles et d'entreprises de Plateau (PLACOBPA) a animé une réunion virtuelle avec le commissaire du registre foncier de l'État de Plateau pour discuter de recommandations visant à améliorer l'administration des biens fonciers. PLACOBPA a demandé que soient revus à la baisse tous les tarifs de traitement des titres fonciers, compte tenu de l'impact sévère de la pandémie de Covid-19 sur le secteur des entreprises. Le commissaire a informé PLACOBPA que le ministère allait accorder un rabais de 50 % sur les droits de traitement des titres fonciers et que des dispositions ont été prises en vue de la publication de tous les nouveaux tarifs. De plus, le ministère déploie un mécanisme de paiement numérique pour éliminer les contacts entre personnes pendant le processus de paiement.

Source: *Public-Private Dialogue during COVID-19*, Kim Bettcher, Centre International pour l'Entreprise Privée

3.1.3. Adaptation du dialogue aux circonstances

Dans l'ensemble, les sessions de DPP ont **utilisé différents formats, y compris des échanges virtuels et en personne.** L'établissement de l'ordre du jour s'est caractérisé par **une plus grande souplesse** pour s'adapter aux changements de la demande et aux nouvelles réalités. *Exemple* : en Ukraine, des entreprises ont utilisé tous les canaux de communication, y compris une conférence en ligne sur Zoom, des contacts personnels auprès des autorités et des services de courrier officiels, pour exploiter toutes les possibilités de faciliter le dialogue.

Dans de nombreux pays, l'engagement du monde des entreprises au DPP s'est fait dans le cadre de sa participation directe à **d'autres mesures pour lutter contre la pandémie COVID-19**, notamment l'aide humanitaire, la fourniture d'informations et la prestation de services pour aider les entreprises à s'adapter. *Exemple* : des associations et des entreprises ont procédé à des distributions à grande échelle de denrées alimentaires, de masques, d'équipements de protection et de produits de nettoyage.

Dans un contexte d'incertitude et de perturbations généralisées, les **enquêtes** sont également devenues de plus en plus répandues. *Exemple* : la Chambre nationale de commerce et d'industrie du Kenya (CNCIK) examine l'impact du COVID-19 sur les PME.

Dans certains cas, des chambres de commerce et des **associations d'entreprises** n'ont pas tardé à formuler des recommandations d'action publique pour lutter contre le COVID-19. Bien que subissant elles-mêmes le contrecoup des chocs simultanés sur l'approvisionnement, la demande et la santé, les associations ont montré qu'elles peuvent apporter de la valeur aux entreprises en cette période de crise. *Citation* : « Les associations sont faites pour des moments comme ceux que nous traversons. » (Kateryna Glazkova, Directrice exécutive, Syndicat des entrepreneurs ukrainiens).

Les pouvoirs publics ont continué d'**entériner des réformes** qui découlent de DPP passés. *Exemple* : le 20 juillet 2020, le parlement égyptien a ratifié un projet de loi présenté par la Banque centrale d'Égypte comportant des recommandations sur la transition vers une économie sans espèces, qui avaient été élaborées par la Fédération des industries égyptiennes et la Fédération des banques égyptiennes.

3.2. Engagement du secteur privé dans un monde COVID-19

La pandémie COVID-19 exige deux types d'intervention en matière de coopération pour le développement : aider à endiguer la propagation du virus et atténuer l'impact de la crise économique, sociale et sanitaire dans les pays partenaires, en particulier sur les populations les plus vulnérables. Les partenaires au développement ont commencé à réagir en stimulant leurs programmes d'engagement du secteur privé. En s'attachant à financer en priorité des mesures d'amplification des efforts pour faire en sorte que les pays partenaires puissent concevoir et mettre en œuvre des programmes de soutien aux entreprises locales, renforcer leur résilience, soutenir des secteurs essentiels, comme ceux des soins de santé, et éviter de perturber les réformes en cours du climat d'investissement qui peuvent aider à faire face à l'impact du COVID-19 mais aussi d'autres crises futures[8].

L'engagement du secteur privé est essentiel pour faire face à la crise du COVID-19, mais les approches des donneurs diffèrent. L'engagement du secteur privé est une notion qui renvoie à un large éventail d'activités qui visent à faire participer le secteur privé pour œuvrer à l'obtention de résultats favorables au progrès du développement, ce qui implique la participation active du secteur privé[9]. Sont concernées des activités qui peuvent se produire dans n'importe quel secteur ou domaine, par le biais de quatre approches : le développement du secteur privé, la conduite responsable des entreprises, la mobilisation de financements privés additionnels en faveur du développement, et des partenariats avec le secteur privé. Les donneurs ont aussi recours à tout un arsenal de modalités et de mécanismes d'engagement du secteur privé, portant notamment sur la finance, le dialogue sur les politiques, mais aussi des efforts de sensibilisation, de partage de connaissances et d'informations, d'assistance technique et de renforcement des capacités.

Le DPP reste au cœur d'un engagement efficace du secteur privé. De nombreux partenaires au développement investissent dans les relations entre les administrations publiques et les plateformes du secteur privé, en soutenant des structures de dialogue efficaces et innovantes dans le pays, dans le cadre de leurs efforts d'engagement du secteur privé. De nombreux acteurs continuent de penser que la qualité du DPP n'a rien perdu de sa pertinence[10], et, à ce titre, le suivi des progrès réalisés dans le cadre de l'indicateur 3 sera critique, quoique des améliorations soient encore possibles.

Pour parvenir ensemble à des résultats au niveau des pays, tous les partenaires doivent aligner leurs intérêts et convenir de leurs intérêts communs. À maintes reprises, le dialogue politique a révélé les divergences de points de vue entre les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé à proprement parler quant à leur rôle au service du développement. La réunion de haut niveau du PMCED à Nairobi en 2016 a conclu qu'un intérêt commun doit lier les entreprises et les acteurs de la coopération pour le développement, tout en reconnaissant les différentes incitations et motivations de chacun et en perspective d'une plus grande collaboration pour procurer des avantages mutuels. En effet, leurs intérêts peuvent se recouper dès lors que :

- ✓ Des investissements dans des activités rentables d'entrepreneuriat fournissent des marchés, de l'emploi, des intrants de production, des services et des biens, qui améliorent la vie et les moyens de subsistance de ceux les plus à risque d'être laissés de côté (par le truchement du développement du secteur privé) ; et

[8] Par exemple, voir le lancement par les États-Unis d'un fonds d'engagement du secteur privé spécial COVID-19 (https://www.state.gov/office-of-global-partnerships-covid-19-private-sector-engagement-partnership-fund/) ou des exemples spécifiques de BMZ en Allemagne (https://www.enterprise-development.org/wp-content/uploads/BMZ-PSE-Response-to-COVID-19.pdf).

[9] Définition de l'OCDE :[http://www.oecd.org/dac/peer-reviews/Inventory-1-Private-Sector-Engagement-Terminology-and-Typology.pdf]

[10] Voir le lien pour plus d'informations : https://www.effectivecooperation.org/system/files/2020-06/Online%20consultation%20key%20messages%20-%20one%20pager%20-%20FINAL.pdf

- ✓ Des entités du secteur privé sont chargées de fournir des infrastructures ou des services économiques ou sociaux essentiels, fournissant à la fois des bénéfices pour les entrepreneurs/investisseurs et des avancées en matière de développement pour les citoyens et la société (« biens publics mondiaux »).

Le suivi des progrès accomplis par rapport à un ensemble de divers aspects de l'engagement du secteur privé peut constituer une incitation puissante à aligner les intérêts et à élaborer un programme commun de partenaires publics et privés au service du développement. Les consultations réalisées en 2018 ont révélé un élargissement des efforts de suivi de la part du PMCED quant aux progrès accomplis par rapport aux engagements souscrits par les parties prenantes concernant l'engagement du secteur privé dans le Document final de Nairobi. Les questions portaient notamment sur l'impact dans l'ensemble des chaînes de valeur, le respect de normes environnementales, sociales et de gouvernance et l'impact du financement mixte. Les principes de Kampala prévoient un ensemble de questions d'efficacité pour les partenariats avec le secteur privé, qui constituent une base solide pour la poursuite des travaux sur les domaines prioritaires afin d'éclairer la réforme en cours du suivi du PMCED. Une attention particulière peut être portée aux engagements souscrits par toutes les parties prenantes, y compris ceux des partenaires au développement, qui ne faisaient pas partie du groupe cible de l'indicateur 3 sur la qualité du dialogue public-privé, auquel seuls les pouvoirs publics, les entreprises et les syndicats avaient répondu.

Les réponses des donneurs en vue d'améliorer et d'adapter leur engagement du secteur privé doivent être étayées par des normes appropriées, en particulier au niveau des pays, où la situation créée par le COVID-19 fait apparaître de nouveaux besoins :

- ✓ **Les principes de Kampala fournissent de nouvelles orientations normatives pour les partenariats avec le secteur privé au niveau des pays (voir annexe 1)**. S'appuyant sur les travaux de recherche du PMCED réalisés à l'issue de la réunion de haut niveau de Nairobi pour répondre à certaines des préoccupations des parties prenantes en 2017-2018[11], ainsi que sur des consultations et un dialogue approfondis avec toutes les parties prenantes, y compris le tout nouveau Business Leaders Caucus, les principes de Kampala pour un engagement efficace du secteur privé dans le cadre de la coopération pour le développement ont été lancés lors de la réunion de haut niveau du PMCED en 2019. Couvrant l'intégralité des modalités et des mécanismes, ces principes sont proposés en vue de leur application volontaire par tous les groupes de parties prenantes et se concentrent spécifiquement sur la mise en œuvre de partenariats du secteur privé au niveau des pays. En ces temps où le rôle du secteur privé dans le développement demeure primordial pour réaliser les ODD, et où une meilleure compréhension commune de ses diverses voies d'action et de ses intérêts partagés avec les acteurs publics est en pleine évolution, les principes de Kampala seront essentiels pour garantir que les partenariats du secteur privé utilisent les ressources publiques internationales de manière propice à maximiser les résultats au service du développement pour les populations dont les besoins sont les plus grands.

- ✓ La communauté des partenaires au développement engagés dans **la mobilisation du financement privé au service du développement durable,** y compris via des institutions de financement du développement (IFD), la « branche du secteur privé » des membres du

[11] Les travaux de recherche de plus de 900 projets d'engagement du secteur privé ont confirmé un manque généralisé d'engagement des pouvoirs publics et des parties prenantes dans les pays partenaires ; un manque de référence explicite à des groupes cibles ; un manque de garanties sur l'utilisation des ressources publiques ; une attention insuffisante à des résultats et des accomplissements concrets dans l'intérêt de ceux les plus laissés de côté ; ainsi qu'une transparence, une reddition des comptes et une évaluation limitées des projets d'engagement du secteur privé.

CAD, est également régie par une série de normes internationales, y compris les principes de financement mixte de l'OCDE et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Tous les acteurs publics, privés et de la société civile intéressés sont invités à se joindre aux travaux du Partenariat mondial en vue d'améliorer l'efficacité des partenariats du secteur privé au niveau des pays. Pour de plus amples informations, veuillez contacter : info@effectivecooperation.org.

Annexe 1 : Les principes de Kampala pour un engagement efficace du secteur privé dans le cadre de la coopération pour le développement

Sur la base de consultations inclusives, les cinq principes fournissent de nouvelles orientations normatives pour les partenariats du secteur privé. Ils :

- mettent à profit et complètent les **principes** de Busan **pour une coopération efficace au service du développement**
- prennent en compte les **principaux défis que pose et possibilités qu'offre** l'engagement du secteur privé dans le cadre de la coopération pour le développement
- reconnaissent le **caractère hétérogène et divers du secteur privé**
- sont conçus de façon à étayer la concrétisation des **priorités** nationales et mondiales **en matière de développement durable**, notamment la réalisation du Programme 2030 et la volonté d'aider les populations les plus défavorisées
- sont **proposés en vue de leur application volontaire** par les divers acteurs de la coopération pour le développement et du secteur privé engagés dans des partenariats au niveau des pays

PRINCIPE 1	**ASSURER UNE APPROPRIATION INCLUSIVE PAR LES PAYS** Renforcer la coordination et l'alignement et intensifier les efforts de développement des capacités au niveau des pays
PRINCIPE 2	**OBTENIR DES RÉSULTATS ET EXERCER UN IMPACT CIBLÉ** Assurer l'obtention de résultats utiles au progrès du développement durable en produisant des effets mutuellement avantageux
PRINCIPE 3	**INSTAURER DES PARTENARIATS INCLUSIFS** Renforcer la confiance à travers un processus de dialogue et de consultation ouvert
PRINCIPE 4	**GARANTIR LA TRANSPARENCE ET L'EXERCICE DE LA REDEVABILITÉ** Mesurer et diffuser les résultats en matière de développement durable, afin de favoriser l'apprentissage et de transposer les approches fructueuses à une plus grande échelle
PRINCIPE 5	**NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ** Reconnaître, partager et atténuer les risques pour tous les partenaires

Références

Ministère allemand de la coopération économique et du développement (2020), *Private Sector Engagement as a response to COVID-19*, https://www.enterprise-development.org/wp-content/uploads/BMZ-PSE-Response-to-COVID-19.pdf.

GPEDC (2019), *Kampala Principles on Effective Private Sector Engagement in Development Co-operation*, Global Partnership for Effective Development Co-operation, Washington DC, http://www.oecd.org/dac/effectiveness/Kampala-Principles-on-effective-private-sector-engagement-development-cooperation.pdf.

GPEDC (2018), *Summary of feedback and way forward to finalise the strengthening of current monitoring indicators,* Global Partnership for Effective Development Co-operation, Washington DC, https://www.effectivecooperation.org/system/files/2020-06/Online%20consultation%20key%20messages%20-%20one%20pager%20-%20FINAL.pdf.

Herzberg, B. et A. Wright (2005), *Competitiveness Partnerships: Building and Maintaining Public-Private Dialogue to Improve the Investment Climate - A resource drawn from 40 countries experiences*, Société financière internationale (SFI), Groupe de la Banque mondiale, Washington DC.

Bettcher, K. (2020), *Public-Private Dialogue during COVID-19*, Center for International Private Enterprise, Washington DC.

OCDE/PNUD (2018), *2018 Monitoring Guide For National Co-ordinators*, Éditions OCDE, Paris https://www.effectivecooperation.org/index.php/system/files/2020-09/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf.

OCDE/PNUD (2019), *Vers une coopération pour le développement plus efficace: Rapport d'étape 2019,* Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/6acb4dc0-fr.

OCDE (2018), *OECD DAC Blended Finance Principles for Unlocking Commercial Finance for the Sustainable Development Goals*, Éditions OCDE, Paris, https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-topics/OECD-Blended-Finance-Principles.pdf.

OCDE (2016), *Understanding Key Terms and Modalities for Private Sector Engagement in Development Co-operation,* Éditions OCDE, Paris, http://www.oecd.org/dac/peer-reviews/Inventory-1-Private-Sector-Engagement-Terminology-and-Typology.pdf.

OCDE (2011), *Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement*, OCDE, Paris, https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/49650184.pdf.

US Department of State (2020), *Office of Global Partnerships: COVID-19 Private Sector Engagement and Partnership Fund,* https://www.state.gov/office-of-global-partnerships-covid-19-private-sector-engagement-partnership-fund/.